



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Projet

académique 2010-2013

S'appuyant sur la mise en œuvre du projet académique précédent, le présent projet élaboré pour la période 2010-2013, prend en compte les orientations globales du système éducatif pour les prochaines années et les caractéristiques socioéconomiques de notre académie.

● Améliorer le niveau général d'instruction

Un objectif européen

Par la stratégie dite de Lisbonne les pays de l'Union européenne se sont engagés sur la voie d'une économie et d'une société basées sur la connaissance et l'innovation.

La France a inscrit cette ambition sur le plan éducatif, ces objectifs représentent la cible à atteindre au titre de l'élévation du niveau général d'instruction.

Indicateurs	Résultat académique	Résultat national	Objectif
Qualification généralisée à tous en 2008	96,7 %	94 %	100 %
Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV) en 2009	66,7 %	71 %	80 %
Diplômés de l'enseignement supérieur en 2008	44 %	42 %	50 %

● Elever la qualification de tous

Une ambition nationale

A l'école et au collège

L'objectif prioritaire concerne, l'acquisition par tous du socle commun de connaissances et de compétences.

Au Lycée Professionnel (LP)

La rénovation de la voie professionnelle constitue un enjeu majeur, elle doit permettre d'assurer une élévation des niveaux de formation et de lutter contre les abandons en cours de formation en développant les passerelles.

Au Lycée Général et Technologique (LGT)

L'objectif du nouveau lycée est de faire réussir chaque élève et d'offrir à chacun une orientation plus personnalisée.

Faciliter la poursuite des élèves dans l'enseignement supérieur.

● Améliorer les performances scolaires

Une contribution de notre académie à la hauteur des atouts régionaux.

Disposant d'industries de pointe, partie prenante de six pôles de compétitivité, notre région figure parmi les plus attractives de France. Elle bénéficie du second pôle universitaire en région. Sa population, en progression constante, est plus diplômée que la moyenne nationale. Le PIB par habitant y est supérieur à celui de la moyenne des régions.

Dans ce contexte, il convient de relever nos ambitions en terme de réussite éducative.

Indicateurs	Midi-Pyrénées	France
Evolution de la population sur un an	+1,2 %	+0,7 %
Proportion de 25/29 ans diplômés du supérieur	44 %	40 %
	Midi-Pyrénées	Régions*
PIB / habitant en 2009 en euros	26 628	25 949

* Hors Ile de France

● Améliorer le bien-être scolaire et le plaisir d'apprendre

Divers projets au sein des établissements peuvent aussi permettre aux différents partenaires de l'Ecole de coopérer ensemble :

- créer une véritable dynamique d'intégration de tous les acteurs scolaires à des projets de prévention (équipe éducative, parents, élèves),
- améliorer la communication entre tous,
- favoriser la participation des élèves (pédagogie de la réussite active, délégués d'élèves...),
- prêter une attention accrue au confort matériel dans l'établissement.

Les associations et fédérations de parents d'élèves peuvent être un appui pour les établissements quand elles s'inscrivent dans un rôle de médiation entre familles et enseignants.

● Réduire les inégalités de parcours

Des objectifs construits à partir de l'évaluation du précédent projet

Les actions à conduire s'appuient sur l'évaluation conduite en 2008 du précédent projet. Elles doivent nous permettre pour les trois années à venir d'améliorer les performances scolaires tout en veillant à assurer une meilleure égalité des chances sur l'ensemble du territoire de notre académie.

Le projet 2005-2008 : rappel

- L'égalité d'accès au savoir permise par un meilleur maillage territorial.
- La réduction des écarts de performance scolaire.
- La politique des personnels destinée à favoriser les responsabilités au sein des EPLE.
- Le pilotage académique partagé.

Une situation paradoxale

De bons résultats globaux mais des écarts de parcours significatifs

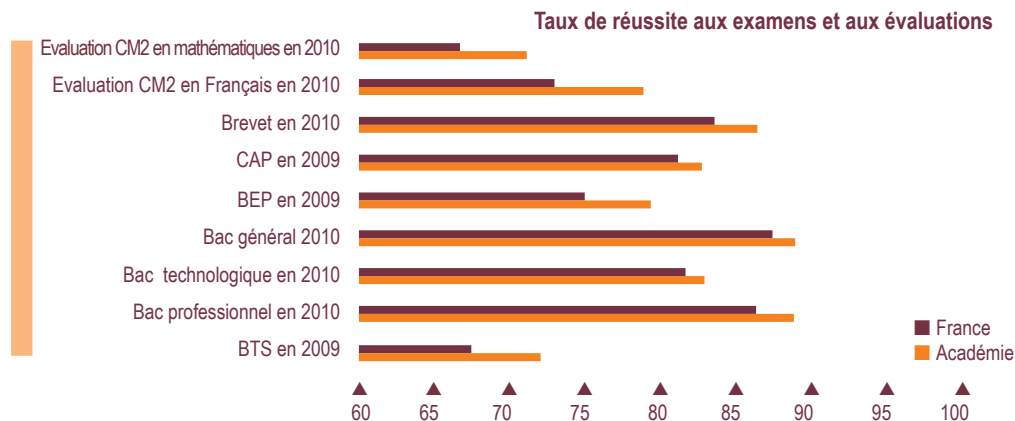
Le dynamisme de la Région Midi-Pyrénées masque un dualisme fort entre les territoires.

L'aire urbaine toulousaine concentre 40 % de la population sur 8,8% de la superficie de l'académie. Il en résulte des inégalités notamment dans l'accès aux ressources culturelles et à l'offre de formation. A l'image de ces disparités territoriales, les résultats obtenus par nos élèves dans notre académie sont très contrastés. Leurs parcours sont encore stéréotypés selon les territoires, le genre ou le milieu social.

Ces différences doivent nous conduire à poursuivre nos efforts afin de réduire les écarts de performance scolaire.

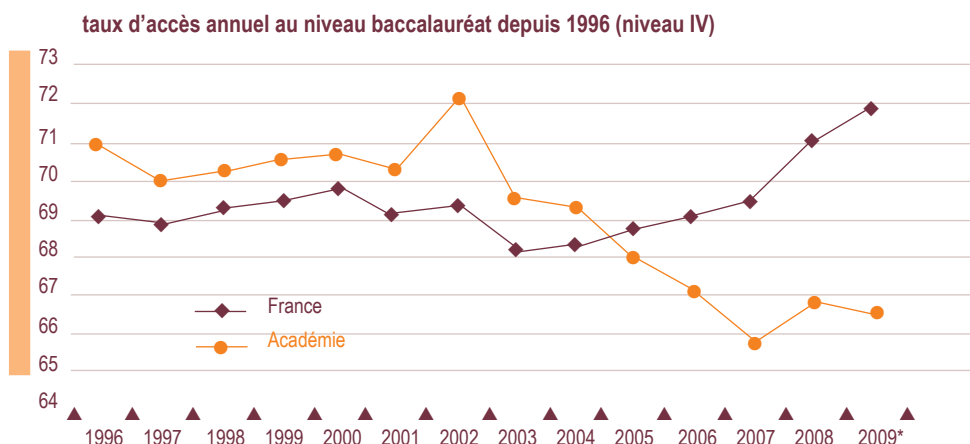
De très bons résultats

Les résultats de l'académie aux évaluations et aux examens nationaux sont excellents à tous les niveaux et systématiquement supérieurs à la moyenne nationale.



Mais un taux d'accès au niveau du baccalauréat en baisse...

Malgré les bons résultats obtenus par nos élèves, des disparités de parcours s'observent en particulier concernant le taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV). Celui-ci régresse depuis 2002 et devient inférieur à la moyenne nationale. Une telle évolution traduit un manque de fluidité dans les parcours vers le baccalauréat de nos élèves.



Et des inégalités de parcours

Des écarts territoriaux en termes de redoublement et d'orientation.

Les disparités au sein de notre territoire persistent, elles se traduisent notamment en termes de redoublement et d'orientation.

Indicateurs 2010 en %	Moyenne académique	Amplitude*
Élève en retard en 3ème	25,3	7,9
Taux de passage 3ème vers 2nde Générale et Technologique	65,1	9,5
Taux de passage 3ème vers Lycée professionnel	19,4	6,8

Indicateurs 2009 en %	En 6ème	En CPGE
Part des élèves résidents en zone rurale	30,5	14

* écart (en point) entre le département présentant les taux les plus élevés et celui où les taux sont les plus faibles.

Des choix marqués selon le genre

Majoritaires au sein des terminales scientifiques, obtenant de meilleurs résultats au Baccalauréat, les filles s'engagent plus faiblement en classe préparatoire scientifique où elles sont sous-représentées.

Indicateurs 2010 en %	Filles	Garçons
Répartition par genre en terminale S	50,3	49,7
Répartition par genre des vœux CPGE scientifiques	38	62
Répartition par genre des étudiants en CPGE scientifique	34,1	65,9

Des parcours inégaux selon les milieux sociaux

Représentant près du tiers des effectifs du second degré, les élèves issus des Professions et Catégories Sociales (PCS) défavorisées sont sous représentés au sein des séries générales et des CPGE de notre académie.

Indicateurs 2010 : Proportion d'élèves de familles appartenant aux PCS défavorisées en %	
En 6ème	34,2
En terminale générale	19,1
En Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles	12,5

Un engagement commun

Une dynamique de projets au service de chaque élève

Les actions à conduire s'inscrivent dans une dynamique de projets, elles nécessitent suivi et évaluation. Elles doivent mobiliser toutes les équipes pour apporter une attention à chacun de nos élèves. Elles s'inscrivent pour les trois années à venir dans une ambition d'amélioration globale d'acquisition des connaissances et compétences scolaires tout en veillant à assurer une meilleure égalité des chances sur l'ensemble du territoire académique.

Une dynamique de projets

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il convient d'encourager la constitution d'équipes et d'impulser des actions articulées au projet et aux objectifs de l'académie pour la période 2010-2013. Le conseil des maîtres et le conseil pédagogique facilitent la coordination entre enseignants. Les contrats d'objectifs, généralisés dans le premier et dans le second degré, permettent d'assurer la cohérence de la politique éducative.

A l'école

C'est dans la logique des projets d'école que se construisent les actions : organisation du temps scolaire, aide individualisée, progression des apprentissages et régulation à travers les évaluations. La circonscription, sous l'impulsion de l'inspecteur d'académie, est quant à elle le niveau pertinent pour le pilotage et la régulation (animation, formation, exploitation des résultats d'évaluations nationales...) formalisés dans un contrat d'objectifs conclu avec l'autorité académique.

Les contrats d'objectifs : un outil au service du pilotage académique

Tous les EPLE ont élaboré au moins un contrat avec les autorités académiques.
1/3 des établissements initieront en septembre 2010 leur 2ème contrat d'objectifs.
Les 7 établissements ambition réussite ont renouvelé leur contrat.
Les 22 CIO de l'académie ont contractualisé avec les autorités académiques.

Dans le second degré

Conclus avec l'autorité académique à partir d'indicateurs construits collectivement, les contrats d'objectifs définissent les cibles à atteindre pour satisfaire aux orientations nationales et académiques. Inscrits dans le cadre de l'autonomie, ils stimulent l'expérimentation pédagogique et instituent un dialogue régulier au service d'un projet d'équipe.

L'article 34 : un droit à l'expérimentation pour tous

Dans le second degré : 105 expérimentations ont été validées
Dans le premier degré : 10 écoles mettent en œuvre une expérimentation.

Pour tous

Basée sur un diagnostic partagé, l'expérimentation préconisée par l'article 34 de la loi d'orientation de 2005 pour l'avenir de l'école, encourage les initiatives et les projets innovants dans chaque établissement.

Une nécessité de suivi et d'évaluation

Une telle démarche suppose de renforcer la culture de l'évaluation et de l'auto-évaluation. L'académie y est engagée à travers des projets annuels de performance et un dialogue de gestion validés par le ministère de l'Éducation nationale.

Les objectifs des projets annuels de performance académiques

- . Des taux de redoublements divisés par 2 entre 2008 et 2011.
- . 70 % de bacheliers dans une génération à l'horizon 2011.
- . Une augmentation de la scolarisation des élèves handicapés.

A chaque niveau

Les équipes sont incitées à construire et à diffuser leurs propres outils d'évaluation quantitatifs et qualitatifs afin d'établir un diagnostic permettant de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques en cohérence avec les axes du projet académique. L'évolution des dispositifs d'accompagnement et de soutien sera généralisée pour un meilleur pilotage académique.

Une volonté d'individualisation

Les actions à mettre en place doivent permettre d'accompagner chacun de nos élèves dans l'acquisition des compétences et des qualifications et aider chacun à construire son orientation.

PPRE et stages

Plus de 10 000 élèves à l'école et plus de 5 000 collégiens sont concernés par les PPRE.
Des stages de remise à niveau sont proposés aux élèves de CM1 et CM2 nécessitant un appui pendant les congés scolaires. En moyenne, 2 100 élèves y participent à chaque session.

A l'école

La mise en place de l'aide personnalisée et des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) renforce les moyens d'accès à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences.

Un accompagnement à la parentalité peut être proposé, en partenariat avec les associations ou fédérations de parents d'élèves, pour soutenir les parents dans leur rôle de co-éducateurs.

L'accompagnement éducatif dans tous les collèges

Généralisé depuis la rentrée 2008 aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire ainsi qu'à l'ensemble des collèges, l'accompagnement éducatif a permis d'accueillir, après les cours et pendant les vacances, élèves et collégiens. **25,4% des collégiens** sont entrés dans le dispositif en 2009 soit 31 640 élèves.

Au collège

Il s'agit pour les équipes éducatives d'identifier les difficultés de chaque élève dans la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun et d'élaborer une stratégie collective dans le cadre des dispositifs d'accompagnements.

Au lycée général et technologique, le nouveau lycée mis en place en 2010 a pour ambition de faire réussir chaque élève : accompagnement personnalisé, tutorat, stages de remise à niveau, stages passerelle. Cela doit favoriser une orientation en fonction du projet personnel du jeune, permettre de diversifier les parcours tout en veillant à réduire le taux d'échec en fin de seconde et à diminuer le redoublement.

La réforme de la voie professionnelle : Une carte des formations professionnelles pour mieux répondre à la demande économique et à une demande sociale de proximité.

Pour la rentrée 2009, **8 500 places** sont proposées après la 3ème dans l'enseignement professionnel public dont : plus de **5 000 en Bac Pro 3 ans**, plus de **1 000 en BEP**, près de **2 000 en CAP** soit une augmentation de **500 places** en 2 ans. Les passerelles entre le CAP - la première professionnelle et vice-versa doivent être développées.

Au lycée professionnel, l'accompagnement personnalisé déployé dans le cycle professionnel trois ans doit aider nos élèves à développer leurs compétences en favorisant une construction progressive de leur formation et de leur projet professionnel.

● **Le projet académique**

Renforcer la réussite de tous et l'ambition de chacun

Basé sur un diagnostic partagé, le projet académique a été réalisé à partir d'indicateurs sélectionnés et de constats établis. Il ne présente pas tous les éléments de l'action conduite au sein de l'académie dans l'ensemble des domaines et des services. Il propose des objectifs prioritaires et des leviers pour l'action de tous au niveau de l'établissement, de la circonscription du département ou de l'académie.

2 axes prioritaires pour améliorer la réussite scolaire

■ **Pour une amélioration des parcours scolaires.**

Le redoublement à l'école, au collège ou en classe de seconde, les sorties en cours de cycle au lycée professionnel, l'orientation post 3ème et post bac constituent autant de freins à la fluidité des parcours scolaires de nos élèves. Des leviers d'actions existent, ils nous permettent de réguler les choix et d'agir sur la continuité, la diversité et la réversibilité des parcours.

Le premier degré représente à cet égard un des enjeux essentiels pour l'amélioration de la performance. La classe de seconde au lycée offre également une opportunité à saisir à compter de la rentrée 2010.

■ **Pour un égal accès à la formation, à l'éducation et à l'insertion** face aux écarts importants de résultats et de parcours scolaires, l'égalité d'accès doit être affirmée. Notre académie se doit de réduire ces écarts tout en renforçant l'ambition de chacun. Une telle démarche relève à la fois de la pédagogie et de l'accompagnement de l'élève.

Elle doit permettre de réduire les écarts de parcours scolaires liés aux situations de vie. Elle doit aussi nous conduire à renforcer les ambitions de chacun sur tous les territoires de notre académie.

Le projet académique engage et mobilise l'ensemble des acteurs

L'action des professeurs, des équipes de direction, des inspecteurs et des autorités académiques est essentielle à chaque niveau. Au sein de leurs unités pédagogiques, ils concourent à la réalisation des objectifs nationaux.

Les indicateurs retenus doivent être diversifiés et constituer une base d'évaluation et d'adaptation de leurs actions.

Toute action conduite au sein de l'académie doit veiller à analyser les données spécifiques du territoire et de sa population en les mettant en relation avec les indicateurs départementaux, académiques, nationaux, en liaison avec le projet académique.

L'action et la responsabilité des différents acteurs académiques s'inscrivent dans cette démarche nécessairement collective dans laquelle ils s'engagent.



Directeur de la publication
Olivier Dugrip,
Recteur de l'académie de Toulouse,
Chancelier des universités

Responsable de l'édition
Michel-Paul Monredon

Conception graphique
Communication rectorat

Axe 1 : Pour une amélioration des parcours scolaires

Un vecteur de performance

Basé sur une politique d'évaluation construite au niveau national et international, le système éducatif français développe une culture de l'évaluation fondée sur la recherche de la **performance**. Celle-ci suppose que notre académie fasse preuve d'efficacité en élevant le niveau de tous les élèves tout en réduisant les écarts entre les meilleurs et les plus faibles. Si les résultats obtenus par nos élèves aux évaluations et aux examens nationaux sont excellents et nous placent au dessus de la moyenne nationale, leurs trajectoires le sont moins et diffèrent fortement selon l'appartenance sociale et les territoires.

Constat

■ L'insuffisante fluidité des parcours scolaires résulte à la fois de **taux de redoublements** dans le premier degré et au collège importants et de **taux d'orientation** vers les secondes générales et technologiques et les secondes professionnelles insuffisants. Les **écarts territoriaux** renforcent ce phénomène qui nuit à la performance de notre système éducatif.

Indicateur 2010 en %	2010	Amplitude*	
		Constat	Cible
Élèves en retard en 6ème	15,4	7,0	< 3
Élèves en retard en 3ème	25,3	7,9	< 4
Taux de passage 3ème vers 2ème GT	65,1	9,5	< 4
Taux de passage 3ème vers LP	19,4	6,8	< 4
Taux de sortants en cours de formation professionnelle	14,2	7,4	< 4

* écarts (en points) entre le département présentant les taux les plus élevés et celui où les taux sont les plus faibles.

■ Les **taux de poursuite d'études** dans l'enseignement supérieur des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels dépendent de l'offre de formation. Les admissions en BTS et en IUT sont encore **déséquilibrées**, au détriment des baccalauréats technologiques et des baccalauréats professionnels.

Indicateur 2009 en % : Répartition des admissions dans l'enseignement supérieur selon le type de baccalauréat

	BTS	CPGE	DUT	Université
Baccalauréat général	24,5	94,4	62,9	85
Baccalauréat technologique	54,6	5,6	36,4	11,1
Baccalauréat professionnel	20,9	0	0,7	3,9
Total	100	100	100	100

Objectifs

C'est par une mobilisation de **plusieurs leviers** relevant de champs et d'acteurs distincts (pédagogie, organisation des parcours, accompagnement des acteurs) que notre académie pourra atteindre un niveau de fluidité garant d'une amélioration sensible de sa performance éducative.

De manière encore plus déterminante, compte tenu des caractéristiques géographiques de notre académie, c'est également par une **réduction des écarts territoriaux** que nous pourrions améliorer la performance globale de l'académie.

Les facteurs de la fluidité des parcours

La linéarité des parcours

Le principal frein à la fluidité est constitué par le redoublement. Les études comparatives entre des nations au développement comparable et la recherche universitaire remettent sérieusement en cause l'efficacité supposée des redoublements.

Multiplicité, diversité, réversibilité des parcours.

Cette forme de fluidité est très dépendante de l'offre de formation existante et de la souplesse d'usage entre les voies (générale, technologique et professionnelle). Les abandons précoces en cours de formation, les taux de sorties du système scolaire, le manque d'ambition, voire les choix stéréotypés sont autant de facteurs qui viennent **également** agir sur la fluidité des parcours.

Les objectifs à atteindre doivent pouvoir être **mesurés** au vu des indicateurs établis et des cibles à atteindre. Ils constituent une feuille de route pour les différents acteurs.

■ **Du préélémentaire à la 3ème** : La fluidité des parcours est conditionnée par l'acquisition par tous du socle commun de connaissances et de compétences ainsi que la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves. Atteindre ces objectifs doit nous conduire à identifier les besoins éducatifs de chaque élève afin de construire collectivement un dispositif d'aide personnalisée.

■ **A partir de la 3ème** : La fluidité doit être recherchée dans le cadre de la diversité des parcours vers les voies générales, technologiques et professionnelles. Elle doit permettre les conditions d'une réussite dans les parcours post baccalauréat en développant les liaisons pédagogiques collège-lycée et lycée-enseignement supérieur.

Leviers d'action

Du préélémentaire à la troisième

L'amélioration des parcours et l'acquisition par tous du socle commun de connaissances et de compétences

A partir de la troisième

L'amélioration des parcours et l'accès au niveau IV et à l'enseignement supérieur

Des objectifs chiffrés pour les 3 années à venir

- ◆ Objectif indissociable de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, notre académie doit arriver à diviser par 2 le taux de redoublement dans le premier degré et au collège.
- ◆ Les écarts territoriaux de plus de 5 points constatés dans les parcours scolaires à l'issue de la troisième doivent nous conduire à augmenter les taux d'orientation vers les secondes générales technologiques et professionnelles et à réduire d'un tiers le taux de sortie à l'issue de la troisième.
- ◆ Réduire les abandons en cours de formation professionnelle à moins de 10 % pour les baccalauréats professionnels et les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP).
- ◆ Assurer et augmenter les poursuites d'études des bacheliers professionnels.
- ◆ Augmenter le taux de passage seconde - première générale et technologique pour atteindre 95% par une réduction des écarts territoriaux.

A mettre en œuvre par des leviers d'action spécifiques

Agir sur les pratiques pédagogiques

- ◆ Promouvoir l'appropriation généralisée du socle commun de connaissances et de compétences en tant qu'outil de référence de l'évaluation des acquis des élèves et de régulation des apprentissages.
- ◆ Généraliser la pratique du PPRE pour les élèves les plus fragiles avec des contenus adaptés afin de favoriser la validation et la valorisation des compétences attendues, par un recours ciblé aux divers dispositifs d'aide aux élèves (aide personnalisée, accompagnement éducatif, aide spécialisée, stages de remise à niveau,...).
- ◆ Développer les actions pédagogiques partagées répondant à la notion de responsabilité collective dans la réussite scolaire des élèves tant en primaire qu'au collège (découverte professionnelle trois heures, Parcours de Découverte des Métiers et des Formations...).
- ◆ Privilégier dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée une logique de construction progressive des apprentissages au cours des trois années de formation.
- ◆ Mobiliser de manière plus cohérente et plus efficiente les dispositifs d'accompagnement personnalisé, de tutorat et de stages (remise à niveau et passerelles).
- ◆ Développer le Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) et en particulier les actions d'orientation active.
- ◆ Préparer l'entrée à l'université pour les bacheliers généraux et en BTS/IUT pour les bacheliers technologiques et professionnels.

Améliorer l'organisation et les procédures

- ◆ Faire des projets d'école et d'établissement et des contrats d'objectifs dans le second degré, des leviers pour optimiser la maîtrise des connaissances et des compétences du socle.
- ◆ Maîtriser les départs précoces avant la fin du collège vers les formations hors Éducation nationale.
- ◆ Adapter les capacités d'accueil de la voie professionnelle (tous opérateurs confondus) sur des territoires en perte démographique.
- ◆ Développer le droit à l'expérimentation (art. 34) notamment sur l'organisation des classes, du temps scolaire, des enseignements disciplinaires.
- ◆ Optimiser la souplesse des parcours offerte conjointement par la rénovation de la voie professionnelle et la réforme du lycée.
- ◆ Aménager les procédures d'admission en BTS et IUT au bénéfice des candidatures des bacheliers technologiques et des bacheliers professionnels.
- ◆ Définir une offre de formation cohérente avec la rénovation de la voie professionnelle notamment sur les parcours CAP-baccalauréats professionnels et baccalauréats professionnels-BTS.
- ◆ Développer une offre de formation en CPGE pour les bacheliers technologiques.
- ◆ Généraliser dans les LGT le suivi des élèves en post baccalauréat et les actions de liaison avec les établissements d'enseignement supérieur.
- ◆ Développer le droit à l'expérimentation (art. 34) notamment sur l'organisation des classes, du temps scolaire, des disciplines.
- ◆ Développer les parcours de formation dans le cadre de l'éducation récurrente.

A tous les niveaux

- ◆ Intégrer systématiquement la prise en compte de la **fluidité des parcours** au niveau des enseignements et des organisations pédagogiques dans les démarches de pilotage et d'évaluation conduites par les personnels d'encadrement.
 - ◆ Mettre en place des **formations inter catégorielles** (personnel d'enseignement, d'orientation, de direction et d'inspection) sur la problématique de la fluidité des parcours pour une meilleure acquisition du socle commun.
 - ◆ Mettre en place des **formations inter catégorielles** sur l'orientation et l'accompagnement des jeunes.
- ◆ Développer les **formations inter degrés et inter cycles** autour de la **continuité des enseignements** dans les domaines des mathématiques, sciences, des langues vivantes et de la maîtrise de la langue en particulier.
 - ◆ Mettre en œuvre des **liaisons** entre l'école et le collège, le collège et le lycée, le lycée et l'enseignement supérieur.
- ◆ Mettre en place un observatoire académique sur les parcours et les performances de l'académie à destination de tous les acteurs.

Axe 2 : Pour un égal accès à l'éducation, à la formation et à l'insertion

Un moteur d'efficacité

Accompagner chaque élève dans la construction de soi est une ambition majeure que doit poursuivre notre académie.

De manière générale, les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre pour l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, l'accompagnement éducatif et l'accompagnement personnalisé doivent favoriser la réussite de chaque élève et lui permettre de poursuivre son parcours d'études et de formation **le plus loin possible**.

Plus spécifiquement, l'examen des trajectoires de nos élèves révèle **d'importantes différences de résultats et de parcours**. Certains ne disposent pas dans leur environnement social et territorial de ressources suffisantes pour envisager un parcours ambitieux. Ces mécanismes d'**auto censure** sont d'autant plus difficiles à compenser qu'ils peuvent faire l'objet d'un relatif consensus élèves/parents/système scolaire. Les différences d'ambitions entre les filles et les garçons, entre les élèves de milieux urbains, ceux de secteurs ruraux et ceux qui sont scolarisés au sein de l'éducation prioritaire conduisent à une réelle **rupture d'égalité**. Ils doivent faire l'objet d'une attention spécifique.

Constat

■ Les bons résultats obtenus par notre académie masquent des écarts en termes de résultats et de parcours scolaires des **élèves de l'éducation prioritaire**.

Indicateur 2010 : Reçus au Diplôme national du brevet en %

Élèves scolarisés en Réseau Ambition réussite	71,7
Élèves scolarisés Hors Réseau de l'éducation prioritaire	87,5
Écart (en points)	15,8

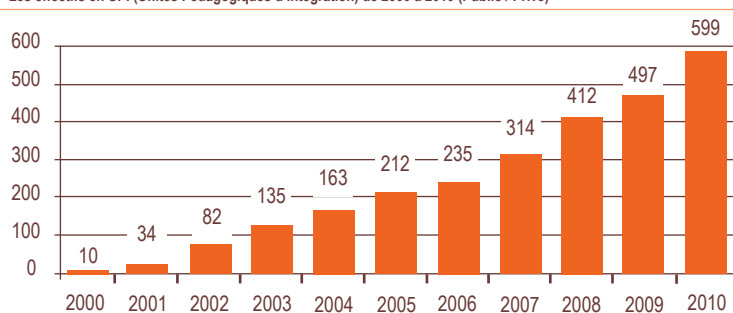
■ Ces différences bien que moins visibles sont tout aussi significatives en ce qui concerne l'accès au Baccalauréat et la poursuite d'études supérieures des **élèves de milieu rural**. La concentration de l'offre culturelle et de l'offre de formation dans les pôles urbains nuit à l'équité entre nos élèves.

Indicateur 2009 : Parcours des élèves ruraux 2006-2009 en %

	Moyenne des élèves scolarisés en zone rurale	Moyenne académique	Écarts en points
Accès au Baccalauréat depuis la 3ème	37,6	40,8	- 3,2
Accès en BTS depuis la Terminale GT.	13,2	12,1	+ 1,1
Accès en CPGE	3,4	6,4	- 3

■ La scolarisation des **élèves en situation de handicap** a progressé de manière très forte depuis quelques années. Le défi d'une formation qualifiante permettant une meilleure insertion reste cependant encore à relever.

Les effectifs en UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration) de 2000 à 2010 (Public / Privé)



Objectifs

Chaque élève doit se voir offrir un environnement spatial, matériel et humain qui lui offre les conditions de contexte les plus favorables à son développement scolaire et personnel. La qualité de cet environnement intégrera l'accompagnement personnalisé par la prise en compte de ses acquis et de ses besoins et, le cas échéant, par la mise en place effective de compensations en réponse à l'insuffisance des ressources matérielles et culturelles dont il dispose. Afin de favoriser un égal accès à l'éducation, à la formation et à l'insertion, notre académie se doit de réduire les écarts de résultats et de parcours trop conditionnés par le territoire, le genre ou le milieu social. Elle doit aussi réduire le nombre d'élèves sortant du système éducatif sans qualification.

Afin de permettre des parcours plus ambitieux, l'offre de formation doit être réorganisée quantitativement et qualitativement. La démographie scolaire et la réalité économique des territoires évoluant, des capacités d'accueil supplémentaires sont nécessaires pour l'agglomération toulousaine ainsi qu'une restructuration des pôles de compétences dans les secteurs ruraux.

L'égal accès à l'éducation, à la formation et à l'insertion suppose que nous tenions compte de la situation et des difficultés que peut rencontrer chaque élève. **Ces objectifs** constituent une feuille de route pour les différents acteurs.

■ Ces inégalités tiennent, quelque soit le lieu de vie, à des **situations particulières à chaque élève** : elles sont notamment liées aux conditions de vie, au genre, au handicap ou à l'absence de qualification.

Elles sont également **renforcées du fait de la diversité des territoires** de notre académie. Qu'elle soit réelle ou perçue comme telle, la distance à la métropole toulousaine isole certains de nos élèves et les conduit à des parcours scolaires moins ambitieux, fréquemment conditionnés par la proximité géographique.

Leviers d'action

Réduire les écarts de parcours scolaires liés à la situation de chacun

- ◆ Favoriser des parcours ambitieux pour tous les élèves et réduire les écarts entre filles et garçons.
- ◆ Améliorer les conditions de formation et d'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap.
- ◆ Réduire les sorties des élèves sans diplôme et/ou sans qualification afin de tendre vers un objectif de 100 % de diplômés.
- ◆ Assurer à chaque élève un parcours culturel, de l'école au lycée.

Renforcer l'ambition de chaque élève quelque soit le territoire

- ◆ Réduire à 10 points les écarts de résultats et de parcours scolaires entre élèves des Réseaux Ambition Réussite et les autres élèves.
- ◆ Favoriser un égal accès à l'enseignement supérieur entre élèves des secteurs ruraux et les autres élèves.
- ◆ Assurer une offre équitable de formation sur tous les territoires de l'académie et renforcer une offre globale et progressive d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- ◆ Assurer à chaque élève un parcours culturel, de l'école au lycée.

Des objectifs à chiffrer

A mettre en œuvre par des leviers d'action spécifique

Agir sur les pratiques pédagogiques

- ◆ Développer les programmes de promotion de l'égalité des chances filles garçons.
- ◆ Généraliser et animer des équipes éducatives de veille.
- ◆ Développer les portefeuilles de compétences et le passeport citoyen valorisant l'engagement des élèves dans le second degré.
- ◆ Développer les programmes «cordées de la réussite» dans les zones isolées.
- ◆ Développer les pôles et les partenariats d'excellence en éducation prioritaire et en milieu rural.
- ◆ Renforcer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour pallier l'isolement de certains territoires.
- ◆ Adapter les dispositifs relais en fonction des territoires et améliorer la qualité des conditions de retour en classe.

Améliorer l'organisation et les procédures

- ◆ Généraliser les lycées des métiers permettant un fonctionnement adapté à l'accueil de tous les publics (scolaires, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, adultes...).
- ◆ Augmenter le nombre de places d'internat filles en CPGE.
- ◆ Assurer un suivi académique de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH) et ce de la maternelle à l'insertion professionnelle.
- ◆ Adapter l'offre de formation au niveau départemental (Classes d'intégration scolaire, Sections d'enseignement général et professionnel adapté, ULIS, Mission générale d'insertion, CAP publics prioritaires).
- ◆ Assurer une allocation des moyens selon les disparités observées.
- ◆ Favoriser le développement du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH)
- ◆ Réorganiser l'offre de formation à partir de diagnostics territoriaux.
- ◆ Développer la mise en réseau de lycées sur des territoires ruraux.
- ◆ Renforcer les pôles de compétences, en lien avec le milieu professionnel.
- ◆ Créer des CPGE pour les bacheliers de l'enseignement professionnel et technologique.
- ◆ Ouvrir des classes à horaires aménagés.
- ◆ Créer des espaces culturels dans les établissements.
- ◆ Animer le réseau des référents culture des circonscriptions et établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).
- ◆ Améliorer les conditions de poursuite des étudiants notamment pour les populations situées hors de l'agglomération toulousaine (logement, déplacements,...).

Pour Tous

- ◆ Mettre à la disposition de tous, les éléments de pilotage (tableaux de bord notamment).
- ◆ Améliorer le repérage des élèves en risque de décrochage (études annuelles systématiques, observatoire académique, protocole de recueil d'informations et de suivi de l'absentéisme et du décrochage).
 - ◆ Mobiliser le réseau des médiateurs scolaires (formation et suivi).
 - ◆ Implanter de nouveaux internats d'excellence en milieu urbain, rural isolé et en lycée professionnel.
 - ◆ Sensibiliser et former les personnels des établissements à la problématique «ambitions et parcours».
- ◆ Sensibiliser et former les professeurs et les chefs d'établissements à la prise en charge des publics à besoins spécifiques (élèves nouvellement arrivés en France, enfants du voyage, élèves en situation de handicap...).
 - ◆ Faciliter la mobilité européenne et internationale des élèves en cours de formation.
 - ◆ Mobiliser le réseau des personnels médicaux-infirmiers-sociaux.